

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Numéro 18 - 7 FEVRIER 2014

BUREAU

DELIBERATIONS DU 16 AVRIL 2013

Point n°1: Approbation du dernier compte-rendu	p. 5
Point n°2-1-a : Marché de travaux pour la réalisation d'un forage de production à Juvigny-sur-Orne	p. 5
Point n°2-1-b : Marché de travaux pour la réalisation de la tête du forage de production à Juvigny-sur-Orne	p. 5
Point n°2-2 : Marché d'études pour le suivi agronomique sur l'aire d'alimentation de la source de Commeaux	p. 5
Point n°2-3 : Marché de travaux pour la réhabilitation du forage « Les Brocteux » à Bocquencé	p. 5
Point n°3 : Autorisation de signature de contrats et conventions	p. 6
Point n°4-1 : Conventions de conduite d'opération	p. 6
Point n°4-2 : Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée	p. 6

DELIBERATIONS DU 25 JUIN 2013

Point n°1 : Approbation du dernier compte-rendu	p. 7
Point n°2-1 : Marché de travaux pour la construction d'une nouvelle prise d'eau sur la rivière « La Sarthe » à Cerisé	p. 7
Point n°2-2 : Marchés d'études à bons de commande relatifs aux suivis agronomiques sur les aires d'alimentation de captages	p. 7
Point n°2-3 : Marchés d'études d'impact	p. 8
Point n°2-4 : Marché d'études à bons de commande pour la liquidation des indemnités aux propriétaires et exploitants	p. 8
Point n°3 : Autorisation de signature d'une convention avec la DREAL Centre	p. 8
Point n°4-1 : Convention de conduite d'opération	p. 9
Point n°4-2 : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée	p. 9

Point n°6-1 : Echange de terrains	p. 9
Point n°6-2 : Représentation du SDE à la CLE du SAGE Orne Moyenne	p. 9
Point n°6-3 : Adhésion à la FNCCR	p. 9

DELIBERATIONS DU 29 OCTOBRE 2013

Point n°1 : Approbation du dernier compte-rendu	p.10
Point n°2-1 : Marché d'études à bons de commande pour le calcul des indemnités aux exploitants	p.10
Point n°2-2 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux liés au déplacement de la prise d'eau dans la rivière « La Sarthe » à Cerisé	p.10
Point n°2-3 : Acquisition d'un véhicule de service	p.10
Point n°2-4 : Etude sur la zone de répartition des eaux (ZRE)	p.11

COMITE SYNDICAL ORDINAIRE

DELIBERATIONS DU 11 MARS 2013

Débat d'orientation budgétaire	p.12
Point n°1 : Approbation des comptes-rendus	p.12
Point n°2 : Vote budgétaire	p.12
Point n°3 : Programmation 2013	p.12
Point n°4 : Captages prioritaires	p.12
Point n°5 : Création d'un poste d'emploi d'avenir	p.12
Point n°6 : Modification des collectivités membres	p.13

LISTE DES MARCHES CONCLUS

Marchés d'études	p.16
Marchés de travaux	p.17
Marchés à bons de commande renouvelés	p.17

BUREAU

**Délibérations du 16/04/2013
reçues à la Préfecture le 24/04/2013
et affichées le 24/04/2013**

Point n°1

Approbation du dernier compte rendu

Le bureau, après en avoir délibéré, adopte le compte-rendu du bureau en date du 16 octobre 2012.

Point n°2-1-a

**Marché de travaux
pour la réalisation d'un forage
de production à Juvigny-sur-Orne**

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée, en procédure adaptée, pour la réalisation d'un forage de production à Juvigny-sur-Orne.

Sur 16 sociétés ayant retiré le dossier, 3 ont remis une offre.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à la société FORAGES MASSE, pour un montant de 99 340 € HT.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché de travaux, d'un montant de 99 340 € HT, avec la société FORAGES MASSE à Chantemerle sur la Soie (17) ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Point n°2-1-b

**Marché de travaux
pour la réalisation de la tête du forage
de production à Juvigny-sur-Orne**

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée, en procédure adaptée, pour la réalisation de la tête du forage de production à Juvigny-sur-Orne.

Sur 15 sociétés ayant retiré le dossier, 2 ont remis une offre.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché de travaux à

la société TOMASI pour un montant de 22 000 € HT.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché de travaux, d'un montant de 22 000 € HT, avec la société TOMASI à Sées (61) ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Point n°2-2

**Marché d'études
pour le suivi agronomique
sur l'aire d'alimentation
de la source de Commeaux**

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée, en procédure adaptée, pour la réalisation d'un diagnostic territorial des pressions agricoles sur l'aire d'alimentation de la source du Gouffre de Commeaux et de propositions en vue de reconquérir la qualité de l'eau.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, d'un montant minimum de 3 000 € HT et maximum de 15 000 € HT, d'une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Sur 11 sociétés ayant retiré le dossier, 3 ont remis une offre.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à la Chambre d'Agriculture de l'Orne.

Le bureau, après en avoir délibéré et à la majorité (8 voix pour et 3 abstentions), autorise le Président à signer le marché d'études avec la Chambre d'Agriculture de l'Orne à Alençon (61) ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Point n°2-3

**Marché de travaux
pour la réhabilitation du forage
« Les Brocteux » à Bocquencé**

M. le Président informe que le SDE, en qualité de maître d'ouvrage délégué, a lancé une consultation, en procédure adaptée, pour

la réhabilitation du forage « Les Brocteux » à Bocquencé.

Sur 24 sociétés ayant retiré le dossier, 4 ont remis une offre.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à la société EAU FORTE pour 16 310 € HT.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché de travaux, d'un montant de 16 310 € HT, avec la société EAU FORTE à Serville (28) ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Point n°3

Autorisation de signature de contrats et conventions

M. Le Président rappelle que, lors du dernier Comité syndical, il a été décidé que la signature des chartes et conventions ne pourraient être signées qu'après avis du bureau.

M. le Président présente les documents suivants :

- la Charte de partenariat pour une politique départementale de protection des ressources en eau potable,
- les Conventions de partenariat pour la mise en œuvre d'un programme d'actions agricoles avec les unités productrices, membres du SDE,
- les Contrats territoriaux ou d'animation territoriale avec les Agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie

Après en avoir délibéré, le bureau :

- autorise, à l'unanimité, le Président à signer les conventions de partenariat avec les unités productrices et les contrats territoriaux ou d'animation territoriale avec les Agences de l'eau,
- autorise, à la majorité (10 voix pour et 1 abstention), le Président à signer la Charte de partenariat pour une politique départementale de protection des ressources en eau potable.

Point n°4-1

Conventions de conduite d'opération

M. Le Président rappelle que le Syndicat départemental de l'eau apporte une assistance administrative, technique et financière auprès des collectivités et ce, à titre gratuit.

Trois syndicats sollicitent l'appui du SDE en tant que conducteur d'opération, à savoir :

- le S.I.A.E.P de la Région de LONGNY pour réaliser l'usine du « Pré Beauvais »,
- le S.I.A.E.P de NOCE pour la réalisation des travaux dans le périmètre de protection immédiat du captage de la « Germondière »,
- le S.I.A.E.P du VAL D'ECOUVES pour la réalisation des travaux dans le périmètre de protection immédiat des captages des « Vollées » et des « Vallées ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer les conventions de conduite d'opération afférentes.

Point n°4-2

Conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée

M. Le Président rappelle que le Syndicat départemental de l'eau apporte une assistance administrative, technique et financière auprès des collectivités et ce, à titre gratuit.

Trois syndicats souhaitent que le SDE assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de leurs opérations respectives. Il s'agit de :

- le S.I.A.E.P. de « La Trigardièrre » afin de réhabiliter le forage « Les Brocteux »,
- le S.I.A.E.P. de NOCE pour la réalisation des études pour la mise en place des périmètres de protection du captage « La Germondière »
- le S.M.P. du PERCHER pour la réalisation des études pour la mise en place des

périmètres de protection du captage « Les Vautieux »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée afférentes.

**Délibérations du 25/06/2013
reçues à la Préfecture le 01/07/2013
et affichées le 01/07/2013**

Point n°1

Approbation du dernier compte rendu

Le bureau, après en avoir délibéré, adopte le compte-rendu du bureau en date du 16 avril 2013.

Point n°2-1

Marché de travaux pour la construction d'une nouvelle prise d'eau sur la rivière « La Sarthe » à Cerisé

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée, en procédure adaptée, pour la construction d'une nouvelle prise d'eau dans la rivière « La Sarthe » à Cerisé

Sur 23 sociétés ayant retiré le dossier, 3 ont remis une offre.

Il ressort que les offres présentées par les sociétés HERVE Entreprises et EIFFAGE ne peuvent être retenues car irrégulières.

Il est proposé de retenir l'offre en variante, d'un montant de 1 286 769,95 € HT, de la Sarl LEDAUPHIN NORMANDIE.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché de travaux avec la société LEDAUPHIN NORMANDIE à Juvigny sous Andaine (61), d'un montant de 1 286 769,95 € HT, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Point n°2-2

Marchés d'études à bons de commande relatifs aux suivis agronomiques sur les aires d'alimentation de captages

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée, en procédure adaptée, en vue de la passation de marchés à bons de commande pour la réalisation de diagnostics territoriaux des pressions agricoles et propositions d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau.

Cette consultation comprenait 3 lots, à savoir :

- Lot n° 1 : Aires d'alimentation des captages de la Laudière et de l'Etre (Montant annuel minimum de 8 000 € HT et maximum de 44 000 € HT, renouvelable 1 fois)
- Lot n° 2 : Aire d'alimentation du captage de Pont de Couterne (Montant annuel minimum de 8 000 € HT et maximum de 35 000 € HT, renouvelable 1 fois)
- Lot n° 3 : Aires d'alimentation des captages de Sées et des sources de Contre Bas du Bourg (Montant annuel minimum de 5 000 € HT et maximum de 37 000 € HT, non renouvelable)

Sur 20 sociétés ayant retiré le dossier, 7 ont remis une offre pour les lots n° 1 et 2 et 8 pour le lot n°3.

Après analyse, les offres des sociétés ENVILYS, ADASEA et FRCIVAM ont été jugées irrégulières ou irrecevables.

Il est proposé d'attribuer le lot n°1 à la Société SAFEGE, le lot n°2 à la Société InVivo AgroSolutions et le lot n°3 à la Chambre d'agriculture de l'Orne.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer les marchés d'études, à bons de commande, avec :

- la Société SAFEGE à Nanterre (92) pour le lot n°1
- la Société InVivo AgroSolutions à Paris (75) pour le lot 2
- la Chambre d'agriculture de l'Orne à Alençon (61) pour le lot n°3

ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Point n°2-3
Marchés d'études d'impact

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée, en procédure adaptée, pour la réalisation d'études d'impact sur des captages d'eau potable dans le département de l'Orne.

Cette consultation comprenait 3 lots, à savoir :

- Lot n°1: Réalisation d'études d'impact sur les captages de l'Ortier, des Atelles, de Mané, de la Gare, de la Roulandière et du Costil.
- Lot n°2: Réalisation d'études d'impact sur les captages des Ormeaux, de la Route de Rouen, du Blanc-Perret, de Goult et du Pré Chauvon.
- Lot n°3: Réalisation d'études d'impact sur les captages de La Cucuyère, des Averis, du Verger et de La Huttière.

Sur 35 sociétés ayant retiré le dossier, 7 ont remis une offre pour le lot n°1 et 6 pour les lots n° 2 et 3.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer les marchés à la Société LITHOLOGIC pour le lot n°1, au Bureau d'études PIVETTE Consultant pour le lot n°2 et à la Société SAFEGE pour le lot n°3.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer les marchés d'études comme suit :

- pour le Lot n°1, avec la Société LITHOLOGIC à Rennes (35), pour un montant de 14 800 € HT
 - pour le Lot n°2, avec le Bureau d'études PIVETTE Consultant à Brecé (53), pour un montant de 12 250 € HT
 - pour le Lot n°3, avec la Société SAFEGE à Nanterre (92), pour un montant de 15 860 € HT,
- ainsi que toutes les pièces y afférentes.
-

Point n°2-4
Marché d'études à bons de commande pour la liquidation des indemnités aux propriétaires et exploitants

M. le Président informe que le SDE, en qualité de maître d'ouvrage délégué, a lancé une consultation, en procédure adaptée, pour les études relatives à la liquidation des indemnités aux propriétaires et exploitants dans le cadre de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages « Les Vautieux » à L'Aigle et « La Germondière » à Verrières.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, d'un montant minimum de 20 000 € HT et maximum de 75 000 € HT, d'une durée de 4 ans.

Sur 4 sociétés ayant retiré le dossier, seule la Société ITEA a remis une offre.

Après analyse de son offre, il est proposé de lui attribuer ce marché.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché d'études, à bons de commande, avec la société ITEA à Marchézieux (50) ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Point n°3
Autorisation de signature d'une convention avec la DREAL Centre

M. Le Président explique que la Direction régionale de l'environnement et du logement - Centre (DREAL) utilise les données fournies par le Syndicat départemental de l'eau pour réaliser le bulletin piézométrique sur l'évolution des aquifères de Loire - Bretagne.

Afin d'officialiser ce partenariat et de protéger les données du Syndicat départemental de l'eau, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition des données.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer la convention de mise à disposition des données avec la DREAL Centre.

Point n°4-1

Convention de conduite d'opération

M. Le Président rappelle que le Syndicat départemental de l'eau apporte une assistance administrative, technique et financière auprès des collectivités et ce, à titre gratuit.

La commune de La Ferté-Macé sollicite l'appui du SDE, en tant que conducteur d'opération, pour réaliser le raccordement des forages de « La Croix Naudet » et du « Bois de Magny ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer la convention de conduite d'opération y afférente.

Point n°4-2

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

M. Le Président rappelle que le Syndicat départemental de l'eau apporte une assistance administrative, technique et financière auprès des collectivités et ce, à titre gratuit.

La Ville d'Argentan souhaite que le SDE assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des études relatives à la mise en œuvre des périmètres de protection des captages de « Zone Nord » et « Saint Roch » à Argentan et de « Vingt Acres » à Sarceaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée y afférente.

Point n°6-1

Echange de terrains

M. Le Président rappelle que le Syndicat départemental de l'eau a acquis la parcelle cadastrée ZR 66 sur la commune de Saint Mars d'Egrenne pour la future prise d'eau « La Moujonnière » destinée au SMP du Domfrontais et du Passais.

Il convient désormais de procéder à l'échange d'une partie de cette parcelle, d'une surface de 5 900 m² environ, contre une partie d'une parcelle attenante, d'une surface de 3 600 m² environ, appartenant à M. et Mme BEHOUET.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau :

- accepte cet échange et la prise en charge des frais de bornage et notariés
 - autorise le Président à signer tous les documents y afférents.
-

Point n°6-2

Représentation du SDE à la CLE du SAGE Orne Moyenne

M. Le Président explique que, suite à la demande de M. le Préfet de l'Orne, il convient de désigner un délégué pour représenter le Syndicat départemental de l'eau à la CLE du SAGE Orne Moyenne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau désigne M. André FOYER, Président du SIAEP de Saint Sauveur de Carrouges, délégué du Syndicat départemental de l'eau à la CLE du SAGE Orne Moyenne.

Point n°6-3

Adhésion à la FNCCR

M. Le Président explique qu'au vu du nombre croissant de demandes de renseignements formulées par les unités distributrices auprès du Syndicat départemental de l'eau, il devient nécessaire d'être affilié à un organisme de référence qui soit capable d'assurer une veille technico-juridique.

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) répond à ce besoin. Le coût de l'adhésion à cet organisme s'élève à environ 6 000 € par an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau :

- accepte d'adhérer à la FNCCR, dès que possible ou au plus tard au 1^{er} janvier 2014
- autorise le Président à signer les documents y afférents.

**Délibérations du 29/10/2013
reçues à la Préfecture le 04/11/2013 et
affichées le 04/11/2013**

Point n°1

Approbation du dernier compte-rendu

Le bureau, après en avoir délibéré, adopte le compte-rendu du bureau du 25 juin 2013.

Point n°2-1

Marché d'études à bons de commande pour le calcul des indemnités aux exploitants

M. le Président informe que le SDE, en qualité de maître d'ouvrage délégué, a lancé une consultation, en procédure adaptée, pour les études relatives au calcul des indemnités aux exploitants dans le cadre de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages «Zone Nord» et « Saint Roch » à Argentan et « Vingt Acres » à Sarceaux.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, d'un montant minimum de 20 000 € HT et maximum de 70 000 € HT, d'une durée de 4 ans.

Sur 2 sociétés ayant retiré le dossier, seule la Société ITEA a remis une offre.

Après analyse de son offre, il est proposé de lui attribuer ce marché.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché d'études, à bons de commande, avec la société ITEA à Marchésieux (50) ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Point n°2-2

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux liés au déplacement de la prise d'eau dans la rivière « La Sarthe » à Cerisé

M. le Président rappelle que, par délibération en date du 1^{er} juillet 2011, le bureau a autorisé la passation et la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la Société EGIS EAU, en groupement de commande avec la Communauté urbaine d'Alençon, pour les travaux liés au déplacement de la prise d'eau dans la rivière « La Sarthe » à Cerisé.

Conformément au Code des marchés publics, il est nécessaire de passer un avenant au marché pour ajuster le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre en fonction du coût d'objectif des travaux.

Ce dernier a été établi à 1 240 000 € HT par la Société EGIS EAU, ce qui porte le forfait définitif de rémunération à 49 142,84 € HT, après application du taux de rémunération de 3,96%.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché intervenu avec la Société EGIS EAU pour la maîtrise d'œuvre des travaux liés au déplacement de la prise d'eau dans la rivière « La Sarthe » à Cerisé, portant le forfait définitif de rémunération à 49 142,84 € HT.

Point n°2-3

Acquisition d'un véhicule de service

M. le Président informe qu'il est nécessaire de disposer d'un véhicule

supplémentaire pour les besoins des services.

Après consultation auprès de plusieurs concessionnaires (Renault, Toyota, Peugeot et Citroën), il est proposé de retenir la proposition pour un modèle C3 de marque Citroën, d'un montant de 8 946,49 € HT, qui est la mieux-disante.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition d'un véhicule de marque Citroën modèle C3, d'un montant de 8 946,49 € HT.

Point n°2-4
Etude sur la Zone de répartition
des eaux (ZRE)

M. le Président informe qu'un projet de déclassement de la Zone de répartition des eaux (ZRE) sur le territoire de la région de Sées à la région de Bayeux est en cours.

Afin d'éviter le déclassement de la ZRE, il est proposé de réaliser une étude développant un argumentaire sur les conséquences sur la nappe de la « Vallée de l'Orne ».

Dans le cadre d'une convention de partenariat, le BRGM peut participer financièrement et réaliser cette étude pour un montant de 20 468,82 € TTC.

En outre, cette prestation peut également être subventionnée par l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 70%.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à faire procéder à cette étude sous réserve :

- de la participation du BRGM dans le cadre d'une convention de partenariat
 - de l'obtention d'une subvention à hauteur de 70% de l'Agence de l'eau Seine Normandie
-

COMITE SYNDICAL ORDINAIRE

**Délibérations du 11/03/2013 reçues à la
préfecture le 27/03/2013 et affichées le
27/03/2013**

Débat d'orientation budgétaire

Le comité syndical, lors de son débat d'orientation budgétaire, constate que la politique budgétaire du Syndicat départemental de l'eau n'a pas changé.

Conformément aux statuts, la participation financière en fonctionnement est de 50 % pour le Conseil général de l'Orne et 50 % par les collectivités membres.

Point n°1 Approbation des comptes-rendus

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les comptes-rendus des réunions des 8 mars et 2 juillet 2012.

Point n°2 Vote budgétaire

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve :

- le compte administratif 2012
- le compte de gestion 2012
- le budget primitif 2013

- Décide de reporter l'excédent de fonctionnement et d'investissement 2012 au B. P. 2013

Point n°3 Programmation 2013

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1) d'approuver la programmation 2013 divisée en 6 chapitres :

- Gestion de la ressource
- Ouvrages de production
- Acquisition d'immeubles
- Périmètres de protection
- Autres protections
- Interventions en maîtrise d'ouvrage déléguée

2) d'autoriser le Président à lancer toutes les consultations nécessaires à cette programmation

3) d'autoriser le Président à demander toutes les subventions possibles (Agences de l'eau, etc...)

4) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives aux travaux ou études de la programmation, y compris tout marché inférieur à 90 000 € H. T.

Point n°4 Captages prioritaires

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'acter que les conditions financières sont réunies pour poursuivre le programme dit des « captages prioritaires Grenelle »

- d'autoriser le Président à lancer tous les appels d'offres ou d'autres consultations nécessaires à ce programme

- d'autoriser le Président, après avis du bureau, à signer les chartes ou conventions avec les différents partenaires liés à cette opération

Point n°5 Création d'un poste d'emploi d'avenir

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de créer un poste dit d'emploi d'avenir
- d'autoriser le Président à signer tous les documents liés à ce recrutement

Point n°6

Modification des collectivités membres

Le comité syndical, conformément à l'article 7 des statuts, prend acte :

- du rattachement de la commune de Saint Martin d'Ecublei au SIAEP de Chéronvilliers dans le département de l'Eure
 - du rattachement de la commune de La Ferrière aux Etangs au SIAEP de Messei
-

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2013

établie conformément à l'article 133 du code des marchés publics

MARCHES D'ETUDES

➤ Procédure adaptée inférieure
à 90 000 € HT :

Objet du marché n° 2013-04 :

Réalisation d'un diagnostic territorial des pressions agricoles sur l'aire d'alimentation de la source du gouffre de Commeaux et proposition d'actions en vue de reconquérir la qualité de l'eau

Titulaire du marché : Chambre d'Agriculture de l'Orne à Alençon (61)

Date du marché : 16/05/2013

Montant HT annuel du marché à bons de commande: minimum: 3 000 € - maximum: 15 000 €, renouvelable 3 fois

Objet du marché n° 2013-05 :

Liquidation des indemnités aux propriétaires et exploitants dans le cadre de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages « Les Vautieux » à L'Aigle et « La Germondière » à Verrières

Titulaire du marché : SARL ITEA à Marchésieux (50)

Date du marché : 02/07/2013

Montant du marché à bons de commande : minimum : 20 000 € HT - maximum : 75 000 € HT non renouvelable

Objet du marché n° 2013-13 :

Calcul des indemnités aux exploitants dans le cadre de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages « Zone Nord » et « Saint Roch » à Argentan et « Vingt Acres » à Sarceaux

Titulaire du marché : SARL ITEA à Marchésieux (50)

Date du marché : 05/11/2013

Montant du marché à bons de commande : minimum : 20 000 € HT - maximum : 70 000 € HT non renouvelable

➤ Procédure adaptée égale
ou supérieure à 90 000 € HT :

Objet du marché n° 2013-06 :

Réalisation d'études d'impact (Lot n°1 : Captages de l'Ortier, des Atelles, de Mané, de la Gare, de la Roulandière et du Costil)

Titulaire du marché : SARL LITHOLOGIC à Rennes (35)

Date du marché : 30/07/2013

Montant du marché : 14 800 € HT

Objet du marché n° 2013-07 :

Réalisation d'études d'impact (Lot n°2 : Captages des Ormeaux, de la Route de Rouen, du Blanc-Perret, de Goult et du Pré Chauvon)

Titulaire du marché : Bureau d'Etudes PIVETTE Consultant à Brécé (53)

Date du marché : 30/07/2013

Montant du marché : 12 250 € HT

Objet du marché n° 2013-08 :

Réalisation d'études d'impact (Lot n°3 : Captages de la Cucuyère, des Averis, du Verger et de la Huttière)

Titulaire du marché : SA SAFEGE à Nanterre (92)

Date du marché : 30/07/2013

Montant du marché : 15 860 € HT

Objet du marché n° 2013-09 :

Réalisation de diagnostics territoriaux des pressions agricoles et propositions d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau (Lot n°1: Aires d'alimentation des captages de « La Laudière » et de « L'Étre »)

Titulaire du marché : SA SAFEGE à Nanterre (92)

Date du marché : 30/07/2013

Montant HT du marché à bons de commande: minimum : 8 000 € - maximum : 44 000 € renouvelable une fois

Objet du marché n°2013-10 :

Réalisation de diagnostics territoriaux des pressions agricoles et propositions d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau (Lot n°2: Aire d'alimentation du captage de « Pont de Couterne »)

Titulaire du marché : Société IN VIVO Agrosolutions à Paris (75)

Date du marché : 30/07/2013

Montant HT du marché à bons de commande: minimum : 8 000 € - maximum : 35 000 € renouvelable une fois

Objet du marché n°2013-11 :

Réalisation de diagnostics territoriaux des pressions agricoles et propositions d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau (Lot n°3: Aires d'alimentation des captages de Sées et de Contre Bas du Bourg)

Titulaire du marché : Chambre d'Agriculture de l'Orne à Alençon (61)

Date du marché : 30/07/2013

Montant HT du marché à bons de commande: minimum : 5 000 € - maximum : 37 000 € non renouvelable

ancien forage en piézomètre à Juvigny-sur-Orne

Titulaire du marché : SARL FORAGES MASSE à Chantemerle sur la Soie (17)

Date du marché : 07/05/2013

Montant du marché : Tranche ferme : 91 340 €HT et Tranche conditionnelle : 8 000 € HT

Objet du marché n° 2013-12 :

Construction d'une nouvelle prise d'eau à Cerisé sur la rivière « La Sarthe »

Titulaire du marché : SARL LEDAUPHIN NORMANDIE à Juvigny-sous-Andaine (61)

Date du marché : 31/07/2013

Montant du marché : 1 280 269,95 € HT et option : 6 500 € HT

**MARCHES DE TRAVAUX ET D'ETUDES
RENOUVELES EN 2013**

MARCHES DE TRAVAUX

- Procédure adaptée inférieure à 90 000 € HT :

Objet du marché n° 2013-01 :

Réhabilitation du forage des « Brocteux » à Bocquencé

Titulaire du marché : SARL EAU FORTE à Serville (28)

Date du marché : 03/05/2013

Montant du marché : 16 310 € HT

Objet du marché n° 2013-03 :

Réalisation d'une tête de forage sur le point de production d'eau de Juvigny-sur-Orne

Titulaire du marché : SARL TOMASI à Sées (61)

Date du marché : 07/05/2013

Montant du marché : 22 000 € HT

- Procédure adaptée égale ou supérieure à 90 000 € HT :

Objet du marché n° 2013-02 :

Construction d'un forage de production d'eau potable et transformation d'un

Objet du marché n° 2010-04 :

Recherche en eau dans le département de l'Orne

Titulaire du marché : SETRAFOR à Fleury (50)

Date du marché : 09/04/2010

Montant HT annuel du marché à bons de commande : mini 50 000 € - Maxi 200 000 €

Objet du marché n°2011-18 :

Comblement et sécurisation de forages de recherche

Titulaire du marché : SETRAFOR à Fleury (50)

Date du marché : 08/11/2011

Montant HT annuel du marché à bons de commande : mini 5 000 € - maxi 44 000 €

Objet du marché n°2012-02 :

Etablissement de l'état hypothécaire, notification et inscription aux hypothèques d'arrêtés préfectoraux

Titulaire du marché : SARL ASTER à Alençon (61)

Date du marché : 04/01/2012

Montant HT annuel du marché à bons de commande : mini 15 000 € - maxi 90 000 €

**Directeur de la publication
Alain LAMBERT
Président du Syndicat départemental de l'eau**

**Rédacteur en chef :
Didier SOYER**

Dépôt légal : à parution

N° ISSN : 1631-7866

110 exemplaires